



MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

Envoyé en préfecture le 14/12/2023
Reçu en préfecture le 14/12/2023
Publié le 14/12/2023
ID : 058-200067890-20231130-007_8_2023-BF

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 30 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION N°007-8-2023

**OBJET : Décision modificative budgétaire n°3 –
Budget annexe Les Settons**

Date de convocation : 17/11/23
Nombre de conseillers : 50
En exercice : 50
Présents : 36
- Titulaires : 34
- Suppléants : 2
Absents : 14
- Dont représentés : 11
Votants : 47
- Pour : 47
- Contre : 0
- Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Christine PIN, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Martine DAoust, Fabienne PETITRENAUD, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Laurence GUILLAUME, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Emmanuel RABEUX, Patrice GRIMARDIAS, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIÈRE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Georges FLECCQ, Sébastien DAVIOT, Abel MOURA ;

Pouvoirs : Marie-Christine GROSCHÉ à Christine PIN, Brigitte DUVERNOY à Eric GALLOIS, Jean-Sébastien HALLIEZ à Emmanuel RABEUX, Serge DUSSAULE à Brigitte GAUDRY, Yasemin DOGAN KUKUK à André BUTTIGHOFFER, Sandrine DURAND à Chantal-Marie MALUS, Jean-Max GLORIFET à Eric JUSSIÈRE, Marc BONNOT à Daniel MARTIN, Patrice JOLY à René BLANCHOT, Bernard DETILLEUX à Jean-Luc BLANDIN, Jean-Luc VIEREN à Philippe DAUVERGNE

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des Collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la délibération n°029-4-2023 du conseil communautaire en date du 13 avril 2023 approuvant le budget annexe Les Settons 2023 ;

Considérant que dans le cadre des opérations de fin d'exercice, il est nécessaire de modifier les crédits du chapitre 041 en section d'investissement ;

Considérant qu'une augmentation des crédits du chapitre 65 équilibrée par une diminution du chapitre 012 est également nécessaire en section de fonctionnement ;

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve la décision modificative n°3 du budget annexe Les Settons comme suit :

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Baisse des crédits	Hausse des crédits	Baisse des crédits	Hausse des crédits
Section d'investissement				
Chap 041 - Art 2031 - Frais d'étude				18 270,00 €
Chap 041 - Art 2318 - Autres constructions		18 270,00 €		
Total section d'investissement	- €	18 270,00 €	- €	18 270,00 €
Section de fonctionnement				
Chap 012 - Art 6215 - Personnel affecté par la CC	500,00 €			
Chap 65 - Art 657341 - Autres charges de gestion courante		500,00 €		
Total section de fonctionnement	500,00 €	500,00 €	- €	- €

2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,
René BLANCHOT

Le secrétaire,
Christine PIN